



# Budget Primitif 2020

de la Communauté de Communes du Saulnois

Volume 2



[www.cc-saulnois.fr](http://www.cc-saulnois.fr)

14 Ter, Place de la Saline  
57170 CHATEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11  
Fax : 03 87 05 27 27  
[administration@cc-saulnois.fr](mailto:administration@cc-saulnois.fr)

Affaire suivie par  
Pôle finances  
☎ 03.87.05.80.73  
☎ 03.87.05.27.27  
[celine.pattar@cc-saulnois.fr](mailto:celine.pattar@cc-saulnois.fr)

Le Président de la Communauté  
de Communes du Saulnois

à



SOUS-PREFECTURE DE  
SARREBOURG / CHATEAU-SALINS

57170 CHATEAU-SALINS

Monsieur le Sous-Préfet

Château-Salins, le 11 AOUT 2020

## BORDEREAU DE DEPOT

Objet : Actes transmis sous-format papier au titre du contrôle de légalité

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><u>Thème</u> : Documents budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Budget primitif 2020 – Budget principal de la CCS (identifié volume n°1)</li> <li>Budgets primitifs 2020 – Budgets annexes à caractère administratif de la CCS (identifiés volume n°2) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de DELME</li> <li>- Zone de DIEUZE</li> <li>- Zone de FRANCAITROFF</li> <li>- Zone de MORVILLE-LES-VIC</li> <li>- Zone de MUNSTER</li> <li>- Réseau Très Haut Débit</li> <li>- ESAT d'ALBESTROFF</li> <li>- Zone LA SABLONNIERE</li> </ul> </li> <li>Budget primitif 2020 – Budget annexe à caractère industriel et commercial de la CCS :</li> </ul>	<p>1 exemplaire</p> <p>1 exemplaire</p>	<p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SPANC (M49)</li> </ul>	<p>1 exemplaire</p>	<p>Pour contrôle de légalité</p>

Le Président de la Communauté  
de Communes du Saulnois

Jérôme END

Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159

Nombre de conseillers en fonction : 158

Nombre de conseillers présents : 149

Nombre de conseillers votants : 153



Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 057-245701206-20200715-CCSDCC20036-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE

Séance du 15 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Gérard CHAIZE, doyen  
de l'assemblée

Date de convocation : 8 juillet 2020

POINT N° CCSDCC20036

Objet : *Election du Président de la Communauté de Communes du Saulnois*

VU la délibération n° CCSDCC20035 du 15 juillet 2020 ;

L'assemblée communautaire nouvellement installée après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 est appelée à élire le président de la CCS.

Monsieur le doyen d'âge procède à l'appel à candidature pour l'élection du Président de la Communauté de Communes du Saulnois.

Est candidat à la présidence de la Communauté de Communes du Saulnois :

→ Monsieur Jérôme END, conseiller communautaire de Vic-sur-Seille.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-7 relatif aux modalités d'élection des maires, applicable par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT, il est procédé à l'élection du Président, au scrutin secret, à l'aide des boîtiers de vote électroniques rendus anonymes et distribués de façon aléatoire.

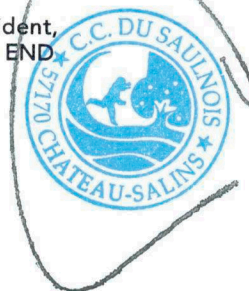
Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants	153
Pour M. Jérôme END	137
Abstentions	11
Majorité absolue	70

Monsieur Jérôme END ayant obtenu 137 suffrages et donc la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, il est proclamé Président de la Communauté de Communes du Saulnois pour la durée de son mandat 2020-2026.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jérôme END



Ampliation de la présente à :

M. le Préfet de la Moselle

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/07/2020

A à C

Commune

Boîtier Proc. Conseillers titulaires

Proc. Conseillers suppléants

ABONCOURT SUR SEILLE	1	BAGNON Fabrice		DI MATTEO Eric
ACHAIN	2	RENARD Louis		DUBOIS Jérôme
AJONCOURT	3	VERHEE René		DONO Michel
ALAINCOURT LA COTE	4	DOYEN Bernard		NICOLAS François
ALBESTROFF	5	LOUDCHER Pierre		
ALBESTROFF	6	MUSSOT Germain		
AMELECOURT	7	CHAIZE Gérard		ADONIAS René
ATTILLONCOURT	8	GAZIN Patrick		THIEBAUT Claude
AULNOIS SUR SEILLE	9	PROVOST Jean-Luc		GRANDCLAUDE Thierry
BACOURT	10	BELLOY Thierry		STEGNER Sylvianne
BASSING	11	LEGRAND Christian		LAVAL Simon
BAUDRECOURT	12	BIZE Martine		DECKER François
BELLANGE	13	CAMPADIEU Marcel		PERNET Pascal
BENESTROFF	14	JAYER Francis		

BENESTROFF	15	THIRION Laurent			
BERMERING	16	SCHAEDGEN Denis		JAYER Pierre	
BEZANGE LA PETITE	17	SEVE Hervé		NAVÉ Claude	
BIDESTROFF	18	BELLO Hervé		PIERRON François	
BIONCOURT	19	MICHEL Patrick		PERRIN Philippe	
BLANCHE EGLISE	20	BOUBEL Alain		BROQUARD Jean-Michel	
BOURDONNAY	21	BARBIER Armelle		JULLY Patrick	
BOURGALTROFF	22	HINSCHBERGER Sylvain		DENIS Marcel	
BREHAIN	23	BUTLINGAIRE Olivier		GALAN Daniel	
BURLIONCOURT	24	RICATTE François		NONDIER Christian	
CHAMBREY	25	PEIFFERT Patrick		ALBRECH Gaetan	
CHATEAU BREHAIN	26	PETT Jean-Paul		LALLEMENT Michel	
CHATEAU SALINS	27	BENIMEDDOURENE Gaetan			
CHATEAU SALINS	28	HAMANT Daniel			
CHATEAU SALINS	29	HAZOTTE Bernard			

Commune

Boîtier Proc. Conseillers titulaires

Proc. Conseillers suppléants


A à C

CHATEAU SALINS	30	<input checked="" type="checkbox"/>	LARIVIERE Sylvie 	
CHATEAU SALINS	31		MARTIN Monique 	
CHATEAU SALINS	32	<input checked="" type="checkbox"/>	SIMON Patrick 	
CHATEAU SALINS	33		STOCK MARGALET Sandrine 	
CHATEAU SALINS	34		WEISSE Sandrine 	
CHATEAU VOUE	35		SCHMITT-KNAFF Isabelle	PEREK Hélène
CHENOIS	36		CHIR Sandrine 	MAOT Alexandre 
CHICOURT	37		BARTHELEMY Yves 	LONCAR Nathalie
CONTHILL	38		STEMART Thierry	ROMAIN Olivier
CRAINCOURT	39		FISCHER Didier 	MATHIEU Dominique
CUTTING	40		IMHOFF Germain 	DUCHESNE Olivier

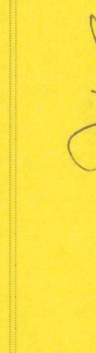



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/07/2020

D à H

Commune	Boitier Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
DALHAIN	42	CONTE Didier		NAVARRO-ABOUT Joëlle
DELMIE	43	FORFERT Michel		
DELMIE	44	X KLOPP Loïc		
DELMIE	45	PILLEUX Christelle		
DELMIE	46	X THESE Didier		
DIEUZE	47	ESSELIN Christophe		
DIEUZE	48	✓ HAMANT Michel		
DIEUZE	49	HERBUVEAUX Francine		
DIEUZE	50	HOCOUEL Daniel		
DIEUZE	51	LANG Jérôme		
DIEUZE	52	LOUIS Bernard		
DIEUZE	53	OBELIANNE Laurence		
DIEUZE	54	RESCHWEIN Sylvie		
DIEUZE	55	SASSO Dominique		





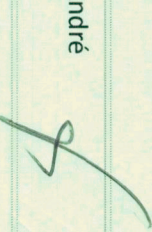

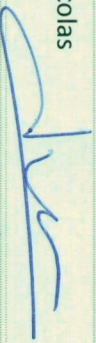

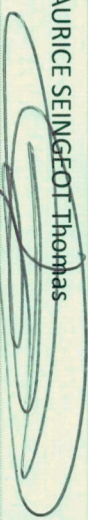

Commune	Boitier	Proc. Conseillers titulaires	Proc. Conseillers suppléants
DIEUZE	56	SCHREINER WIRTZ Rachel 	
DIEUZE	57	TORMEN Sylvie 	
DOMNOM LES DIEUZE	58	THIRION Micheline 	THIRION Eric
DONJEU	59	LEMOINE Serge 	LESEUR Daniel
DONNELAY	60	CHAMANT Christian 	BOURGUIGNON André
FONTENY	61	DONATIN Alain 	HOUBIN Christian
FOSSIEUX	62	DIEUDONNE Therese 	LECAQUE Daniel
FRANCAITROFF	63	CUFER Daniel 	
FRANCAITROFF	64	MULLER Nadine 	
FREMERY	65	BARBIER Marie-Thérèse 	PERRIN Jean Luc
FRESNES EN SAULNOIS	66	CLARAMELLA Raphaël 	VAUCHER Laurent
GELUCOURT	67	VEVEURT Jean-Louis 	THOLEY Fatima 
GERBECOURT	68	DEHAND Jacques 	GUYOT Philippe
GIVRYCOURT	69	ZIMMERMANN Jacques 	NAVELOT Virginia
GREMECEY	70	BLAISIN Pierre 	L'HUILLIER Guy



<b>GUEBESTROFF</b>	<b>71</b>	CHATEAUX Thierry 	SCHERRER Gilbert
<b>GUEBLANGE LES DIEUZE</b>	<b>72</b>	VOINOT Gilbert 	TEPPE Eujenia
<b>GUEBLING</b>	<b>73</b>	REMILLON Joseph 	BERNARD Evelyne
<b>GUINZELING</b>	<b>74</b>	GERING Maurice 	ADRIAN Marc
<b>HABOUDANGE</b>	<b>75</b>	CANTENEUR Pierre 	CATTELOIN Brigitte 
<b>HAMPONT</b>	<b>76</b>	SCHERRER Sylvain 	MASSON Gérard 
<b>HANNOCOURT</b>	<b>77</b>	GODFRIN Jean-Noel 	MEYER Pascal
<b>HARAUCOURT SUR SELLE</b>	<b>78</b>	JOST Annette 	HENRY Franck
<b>HONSKIRCH</b>	<b>79</b>	MONSIEUX Carol 	GAERTNER Fabien

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/07/2020

Commune	Boîtier	Proc. Conseillers titulaires	Proc. Conseillers suppléants
INSMING	80	BRULLARD Philippe 	
INSMING	81	PATTAR Alain 	
INSVILLER	82	BOUSCHBACHER Sylvie 	FIMEYER Christian 
JALLAUCOURT	83	<input checked="" type="checkbox"/> FLORENTIN François 	NEIS Rachel
JUVELIZE	84	CIMINERA Sylvain 	VELOT Laurent
JUVILLE	85	BLASSELLE Hervé	FARKAS Dominique
LAGARDE	86	HAMANT LIVIER 	LAFLOTTE Marie
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	87	ETIENNE Gilles 	LALLEMENT Denis
LEMONCOURT	88	BOFFIN Christelle 	PERNET Sonia
LENING	89	ERNST Antoine 	DUMONS Christophe
LESSE	90	TIAPHAT Benoit 	GRANDIDIER Alban
LEY	91	FOUQUET Marie-Christine 	BARBÉ Claude
LEZEY	92	GALBØURDIN David 	HANZO Ludovic
LHOR	93	METZGER Philippe 	ROESSLER Cindy





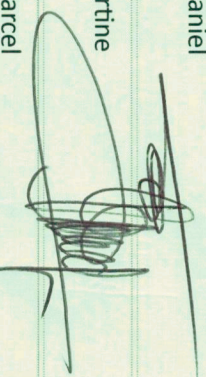

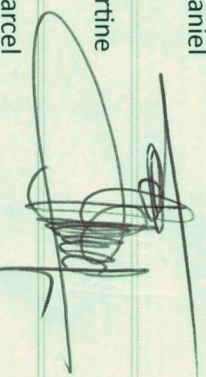

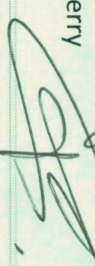
LIDREZING	94	DURRENBERGER Pascal		DORT Thierry	
LINDRE BASSE	95	HAMANT Remy 		TONNELIER Christian	
LINDRE HAUTE	96	GUYON Olivier 		BLASIARD Christophe	
LIOCOURT	97	DOUX Stéphane		JULLIER Bernard	
LOSTROFF	98	BEVEL Gaël 		THIRION Laurent	
LOUDREFING	99	SICQUOIR Jean-Marie 		PELLEGRINI Nevio 	
LUBECOURT	100	TOUSSAINT André		AUCHET Michel	
LUCY	101	MATHIEU Marie-Claire		PIERRARD Joël	
MAIZIERES LES VIC	102	MAUER Claude		BERNIER Solange	
MALAUCCOURT SUR SEILLE	103	JACQUEMIN Maurice		JACQUEMIN Robert	
MANHOUÉ	104	KARMANN Nicolas 		ANTOINE François	
MARIMONT LES BENESTROFF	105	AMPS Marcel 		BOUVIER Marie Christine	
MARSAL	106	MAURICE SEINGEOT Thomas 		GERARD Pierre	
MARTHILLE	107	HIERONIMUS Gérard		KREMER Jean-Philippe 	
MOLRING	108	BELLO Maurice		BELLO Nathalie	

Commune

Boîtier Proc. Conseillers titulaires

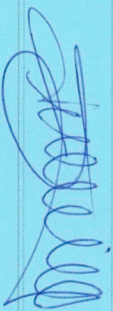

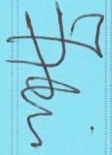

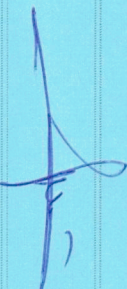









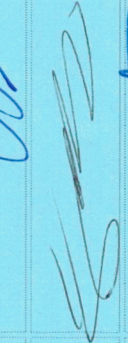
Proc. Conseillers suppléants





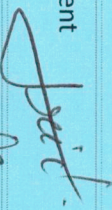


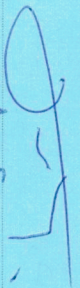
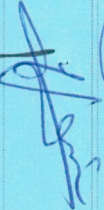






I à N

<b>MONCOURT</b>	<b>109</b>	NICOLAS Sylvain		RAYEUR Didier	
<b>MONTDIDIER</b>	<b>110</b>	PFEIFFER Jean		TRIBOUT Guy	
<b>MORVILLE LES VIC</b>	<b>111</b>	NOEL Arnaud		URIOT Danièle	
<b>MORVILLE SUR NIED</b>	<b>112</b>	BELLOU Laurence		JACQUOT Daniel	
<b>MOYENVIC</b>	<b>113</b>	SIMERMAN Jean Marie		BALDIN Martine	
<b>MULCEY</b>	<b>114</b>	CLAUDEL Laurent		DUPONT Marcel	
<b>MUNSTER</b>	<b>115</b>	MANNIS Gérard		KIFFER Michel	
<b>NEBING</b>	<b>116</b>	SUPERNAT Thierry		ROSENBERGER Régine	
<b>NEUFVILLAGE</b>	<b>117</b>	ROCH Jean-Marie		ROCH Jean-Louis	

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/07/2020

O à Z

Commune	Boîtier	Proc. Conseillers titulaires	Proc. Conseillers suppléants
OBRECK	118	ROTH Laëtitia 	CANTENEUR François
OMMERAY	119	HENRY Sébastien 	BOUBEL Eric
ORIOCOURT	120	PIC Jean-Jacques 	GEIS Virginie
ORON	121	CHONÉ Jean-Marc 	DULMÉ André
PETTONCOURT	122	TOSI Marie-Claude 	MARTY Sylvain
PEVANGE	123	CHÂTEAUX Yannick 	BARBIER Laurent 
PREVOCOURT	124	MEYER Gérard 	GIRARD Nicolas
PUTTIGNY	125	PERRIN Robert 	PELESZUCK Jean Claude
PUZIEUX	126	QUENETTE Gaëlle 	DOLLMANN Françoise 
RENING	127	FESTOR Michel 	BEVLET Olivier
RICHE	128	FORÉT Robert	CORSAINT Fabienne
RODALBE	129	DISCHER Roland 	GALANTE Clément
RORBACH LES DIEUZE	130	BOUCHÉ Etienne 	GRDJAN Jean-Joseph
SAINT EPVRE	131	LEONARD Jean-Pierre 	VINCENT Christelle

Commune	Boîtier	Proc. Conseillers titulaires	Proc. Conseillers suppléants
SAINT-MEDARD	132	LALZACE Aurélie 	VAUTRIN Claude 
SALONNES	133	BROQUARD Jean-Pierre 	TONNEILLIER Marie-Josephe
SOTZELING	134	DIDIER François	COUREL Christian
TARQUIMPOL	135	BARTHELEMY David 	BARTHELEMY Ghislain
TINCRY	136	DUSSOUL Gil	NASSOY Jean Louis
TORCHEVILLE	137	FRICHE Laurent 	BESSEGA Bertrand
VAHL LES BENESTROFF	138	LALLEMENT Fabrice 	PELTRE Brigitte 
VAL DE BRIDE	139	FIEBIG Vincent 	
VAL DE BRIDE	140	LAIR Jacques 	
VANNECOURT	141	RAMBOUR Micheline 	LOUIS Guy
VAXY	142	LALLEMENT Claude	CEZARD Frédéric 
VERGAVILLE	143	BECK Gérard 	
VERGAVILLE	144	DUROZEV Jacques 	
VIBERSVILLER	145	KLEIN Valérie 	LEFFEVRE Jean-Claude
VIC SUR SEILLE	146	BENEDIC Isabelle 	

Commune

Boîtier

Proc. Conseillers titulaires

Proc. Conseillers suppléants

O à Z

VIC SUR SEILLE	147	END Jérôme			
VIC SUR SEILLE	148	KUNTZ Olivier			
VIC SUR SEILLE	149	MASCHINO Agnès			
VIC SUR SEILLE	150	ROESS Emilien			
VILLERS SUR NIED	151	LEMALE Jean-François		FOULÉ Gisèle	
VIRMING	152	HOUPERT Yolande		SCHERER Christian	
VITTEBSBOURG	153	ROSTOUCHER Gilbert		HUGENEL Patrice	
VIVIERS	154	CEZARD Bertrand		COLASSE Fabien	
WUISSE	155	GUELLE Daniel		ILLY Christophe	
XANREY	156	REMILLON Carole		VERGANCE Dominique	
XOCOURT	157	AUMONIER Jean Pierre		HOUILLLON Didier	
ZARBELING	158	THIRY Stéphanie		SAJOUS Sophie	
ZOMMANGE	159	GAILLOT Jean-Luc		GAILLOT Laurent	

## BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE MUNSTER





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE MUNSTER**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS - EPCI**

**Numéro SIRET : 24570120600071**

**Poste comptable de TRESORERIE DE CHATEAU SALINS**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**ANNEE 2020**

## SOMMAIRE

PAGE	CONTENU		
	<b>I - Informations générales</b>		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
4	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II - Présentation générale du budget</b>		
5	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
8	B1 - Balance du budget - dépenses		
9	B2 - Balance du budget - recettes		
	<b>III - Vote du budget</b>		
10/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
13/14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
15/16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
17	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
18	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie	X	
19/20	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
21	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
22	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
23/24	A2.5 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier	X	
25	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
26	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
27	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
28	A4 - Etat des provisions	X	
29	A5 - Etalement des provisions	X	
30	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
31	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	<b>D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures</b>		
	D1-Décisions en matière de taux de contributions directes		X
32	D2-Arrêté et signatures	X	
			X

ZONE DE MUNSTER - BP 2020

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant

II - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-

III - La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au BP + DM de l'exercice précédent

Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 148

Nombre de conseillers en fonction : 148

Nombre de conseillers présents : 91

Nombre de conseillers votants : 93



Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-245701206-20200304-CCSDCC20010F-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020  
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Date de convocation : 26 février 2020

POINT N° CCSDCC20010f  
GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

**Objet :** *Compte Administratif 2019 - Budget annexe de la zone de MUNSTER  
Affectation des résultats*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de MUNSTER, pour l'année 2019 ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019 ;  
Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>		
Excédent à la clôture de l'exercice 2018	+121 763,12	€
Part affectée à l'investissement en 2018	- 121 763,12	€
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	+150 704,17	€
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019	+150 704,17	€
<b>Section d'investissement :</b>		
Déficit à la clôture de l'exercice 2018	-121 763,12	€
Déficit à la clôture de l'exercice 2019	- 9 624,70	€
Solde des restes à réaliser en 2019 à reporter en 2020	0,00	€
Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2019	- 131 387,82	€

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- L'exécution du virement à la section d'investissement de 131 387,82 euros du budget annexe 2019 de la zone de MUNSTER.
- Le report à la section de fonctionnement de 19 316,35 euros du budget annexe 2019 de la zone de MUNSTER.

Après délibération, l'assemblée :

- APPROUVE l'exécution du virement à la section d'investissement de 131 387,82 euros du budget annexe 2019 de la zone de MUNSTER.
- APPROUVE le report à la section de fonctionnement de 19 316,35 euros du budget annexe 2019 de la zone de MUNSTER.
- AUTORISE le président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	93
Abstentions	0
Ne se prononce pas	1
Suffrages exprimés	92
Pour	92
Contre	0

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Roland GEIS

Ampliation de la présente à :

M. le Préfet de la Moselle  
Pôle « gestion financière et budgétaire de la CCS

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	308 044,16	308 044,16
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		19 316,35
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		308 044,16	327 360,51

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	3 395 331,56	3 526 719,38
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	131 387,82	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		3 526 719,38	3 526 719,38

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	3 834 763,54	3 854 079,89
------------------------	--------------	--------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Charges à caractère général	17 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais as					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.					
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>17 000,00</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
66	Charges financières	54 262,00		44 185,00	44 185,00	44 185,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionner</b>		<b>71 262,00</b>		<b>54 185,00</b>	<b>54 185,00</b>	<b>54 185,00</b>
023	Virement sect. d'inv.	131 388,07		141 448,07	141 448,07	141 448,07
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	112 411,09		112 411,09	112 411,09	112 411,09
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionne</b>		<b>243 799,16</b>		<b>253 859,16</b>	<b>253 859,16</b>	<b>253 859,16</b>
<b>TOTAL</b>		<b>315 061,16</b>		<b>308 044,16</b>	<b>308 044,16</b>	<b>308 044,16</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE</b>					<b>308 044,16</b>	<b>308 044,16</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations					
75	Autres prod. de ges. cour.	157 073,52				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>167 073,52</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions	138 255,00		276 094,00	276 094,00	276 094,00
	Autres					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnem</b>		<b>305 328,52</b>		<b>286 094,00</b>	<b>286 094,00</b>	<b>286 094,00</b>
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	21 950,16		21 950,16	21 950,16	21 950,16
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnem</b>		<b>21 950,16</b>		<b>21 950,16</b>	<b>21 950,16</b>	<b>21 950,16</b>
<b>TOTAL</b>		<b>327 278,68</b>		<b>308 044,16</b>	<b>308 044,16</b>	<b>308 044,16</b>
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT				19 316,35	19 316,35
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE</b>					<b>327 360,51</b>	<b>327 360,51</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	231 909,00
---	------------

: pour information

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	221 849,00		3 373 381,40	3 373 381,40	3 373 381,40
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>221 849,00</b>		<b>3 373 381,40</b>	<b>3 373 381,40</b>	<b>3 373 381,40</b>
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>221 849,00</b>		<b>3 373 381,40</b>	<b>3 373 381,40</b>	<b>3 373 381,40</b>
040	Op.d'ordre de transfert entre sections	21 950,16		21 950,16	21 950,16	21 950,16
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>21 950,16</b>		<b>21 950,16</b>	<b>21 950,16</b>	<b>21 950,16</b>
<b>TOTAL</b>		<b>243 799,16</b>		<b>3 395 331,56</b>	<b>3 395 331,56</b>	<b>3 395 331,56</b>
<b>D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.</b>					<b>131 387,82</b>	<b>131 387,82</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>3 526 719,38</b>	<b>3 526 719,38</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts dettes assim.(hors 16			1,00	1,00	1,00
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>				<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
1068	Excédents de fonct. capitalisés	121 763,12		131 387,82	131 387,82	131 387,82
138	Autres subv. d'invest. non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières					
024	Produits des cessions			3 141 471,40	3 141 471,40	3 141 471,40
<b>Total des recettes financières</b>		<b>121 763,12</b>		<b>3 272 859,22</b>	<b>3 272 859,22</b>	<b>3 272 859,22</b>
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>121 763,12</b>		<b>3 272 860,22</b>	<b>3 272 860,22</b>	<b>3 272 860,22</b>
021	Virement de la section de fonctionn	131 388,07		141 448,07	141 448,07	141 448,07
040	Op.d'ordre de transfert entre sections	112 411,09		112 411,09	112 411,09	112 411,09
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>243 799,16</b>		<b>253 859,16</b>	<b>253 859,16</b>	<b>253 859,16</b>
<b>TOTAL</b>		<b>365 562,28</b>		<b>3 526 719,38</b>	<b>3 526 719,38</b>	<b>3 526 719,38</b>
<b>R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.</b>						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>3 526 719,38</b>	<b>3 526 719,38</b>

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE  
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

231 909,00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 000,00		10 000,00
012	Charges de personnel et assim			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	44 185,00		44 185,00
67	Charges exceptionnelles			
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>		112 411,09	112 411,09
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissem</i>		141 448,07	141 448,07
	Autres			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>54 185,00</b>	<b>253 859,16</b>	<b>308 044,16</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 308 044,16**

Sample

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		21 950,16	21 950,16
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	3 373 381,40		3 373 381,40
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
198	Neutral. amort. subv. équip. versées			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immob.(reprises)</i>			
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers</i>			
59	<i>Provis.pour dépréc. cptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépense imprévues			
020	Autres			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>3 373 381,40</b>	<b>21 950,16</b>	<b>3 395 331,56</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 131 387,82**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 526 719,38**



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod.des services,du domaine et ve	10 000,00		10 000,00
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		21 950,16	21 950,16
78	Reprises sur amortiss.et provisions	276 094,00		276 094,00
79	Transferts de charges			
	Autres			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		286 094,00	21 950,16	308 044,16
				+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				19 316,35
				=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				327 360,51

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud)	1,00		1,00
18	Compte de liaison :affectation			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		112 411,09	112 411,09
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virt.de la sect.de fonctionnement		141 448,07	141 448,07
024	Produits des cessions d'immob.	3 141 471,40		3 141 471,40
	Autres			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		3 141 472,40	253 859,16	3 395 331,56
				+
<b>001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				131 387,82
				+
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>				131 387,82
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				3 526 719,38

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
011	<b>Charges à caractère général</b>	17 000,00	10 000,00	10 000,00
61521	Terrains			
61522	Bâtiments			
616	Prime d'assurance			
6161	Multirisques	2 000,00		
6188	Autres frais divers			
6227	Frais d'actes et contentieux			
6228	Divers	5 000,00		
6231	Annonces et insertions			
63512	TAXES FONCIERE	10 000,00	10 000,00	
63513	AUTRES IMPOTS DIRECTS			
6354	DROITS ENREGISTREMENT			
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>			
014	<b>Atténuations de produits</b>			
65	<b>Autres charges de gestion couran</b>			
6522	Reversement de l'excédent des			
6573	Subv. de fonct. organismes pub			
657363	Sub. serv. rattachés administ.			
656	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>			
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		17 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>(a)=(011+012+014+65+656)</b>				
66	<b>Charges financières(b)</b>	54 262,00	44 185,00	44 185,00
66111	Intérêts des emprunts et dette	54 262,00	44 185,00	
66112	Intérêts rattach. des ICNE			
	Calcul du 66112 :			
	ICNE de l'exercice : 6161.11			
	ICNE de N-1 : 7884.97			
6618	Intérêts des autres dettes			
67	<b>CH. exceptionnelles(c)</b>			
673	Titres annulés			
68	<b>Dotations au provisions(d)</b>			
6865	D.P. Risques et charges fin.			
	<b>Autres(f)</b>			
022	<b>Dépenses imprévues(e)</b>			
<b>TOTAL DEPENSES REELLES a+b+c+d+e</b>		71 262,00	54 185,00	54 185,00
023	<b>Virement à la section d'investisse</b>	131 388,07	141 448,07	141 448,07
042	<b>Opér.d'ordre de transfert entre se</b>	112 411,09	112 411,09	112 411,09

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
675	Valeurs comptables des immob.			
676	Différence sur réalisation (+)			
6811	D.A. sur immob. corpo. et inco	112 411,09	112 411,09	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		243 799,16	253 859,16	253 859,16
043	Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo			
	Autres			
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		243 799,16	253 859,16	253 859,16
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONT. DE L'EXERCICE</b>		315 061,16	308 044,16	308 044,16
+				
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
+				
<b>002 RESULTAT REPORTE</b>				
=				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONT.</b>				308 044,16

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	6 161,11
Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 884,97
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 723,86

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
013	<b>Atténuations de charges</b>			
70	<b>Produits des services, du domaine et ventes.....</b>	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70878	par d'autres redevables	10 000,00	10 000,00	
73	<b>Impôts et taxes</b>			
74	<b>Dotations et participations</b>			
7475	Groupements de collectivités			
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	157 073,52		
752	Revenus des immeubles	157 073,52		
7551	EXCEDENTS DES BUDGETS ANNI			
7552	Prise en charge déficit par BP			
758	Produits divers de gestion			
	<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>	167 073,52	10 000,00	10 000,00
	<b>(a)=70+73+74+75+013</b>			
76	<b>Produits financiers (b)</b>			
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>			
775	Produits cession des immob.			
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVER			
78	<b>Reprises sur provisions (d)</b>	138 255,00	276 094,00	276 094,00
7815	RP pour risques et charges	138 255,00		
7865	R.P. risques et charges financ		276 094,00	
	<b>Autres (e)</b>			
	<b>TOTAL REC.REELLES=a+b+c+d+e</b>	305 328,52	286 094,00	286 094,00
042	<b>Opér.d'ordre de transfert entre se</b>	21 950,16	21 950,16	21 950,16
776	Différences/réalisations (-)			
777	Quote-part des subventions	21 950,16	21 950,16	
043	<b>Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo</b>			
	<b>Autres</b>			
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	21 950,16	21 950,16	21 950,16
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXER</b>	327 278,68	308 044,16	308 044,16
	<b>=Total des opé.réelles et d'ordre</b>			
	<b>+</b>			
	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
	<b>+</b>			
	<b>002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			19 316,35
	<b>=</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONT.</b>			327 360,51

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

## SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
010	<b>Stocks</b>			
20	<b>Immo.incorporelles(hors opératio</b>			
204	<b>Subventions d'équipement versée</b>			
21	<b>Immo.corporelles(hors opérations</b>			
2111	Terrains nus			
2113	Terrains aménagés hors voirie			
2115	Terrains bâtis			
2138	Autres constructions			
2158	Autres			
21713	Terrains aménagés hors voirie			
21738	Autres constructions			
21758	Autres			
21788	Autres			
22	<b>Immo. reçues en affectation</b>			
23	<b>Immo.en cours(hors opérations)</b>			
2313	Constructions			
2315	Installations, matériel & out.			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>			
10	<b>Dotations, fonds divers et réserve</b>			
13	<b>Subventions d'investissement</b>			
1321	Subv. non transf. Etat			
1323	Subv. non transf. Département			
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	221 849,00	3 373 381,40	3 373 381,40
1641	Emprunts en euros	221 849,00	231 910,00	
1676	Dettes envers locataires-acq.		3 141 471,40	
1687	Autres dettes			
16874	Communes			
168741	AUTRES DETTES DES COMMUNE			
18	<b>Compte de liaison : affectation à</b>			
181	Compte de liaison : affecta...			
26	<b>Particip.et créances rattachées</b>			
27	<b>Autres immobilisations financière</b>			
	<b>Autres</b>			
020	<b>Dépenses imprévues</b>			
	<b>Total des dépenses financières</b>	221 849,00	3 373 381,40	3 373 381,40
	<b>Total dépenses opé.pour comptes de tier</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	221 849,00	3 373 381,40	3 373 381,40
040	<b>Opé.d'ordre transfert entre sectio</b>	21 950,16	21 950,16	21 950,16
	<b>Reprises sur autofinancement ant</b>	21 950,16	21 950,16	21 950,16

## SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
13911	<i>Etat et établissement</i>	14 643,50	14 643,50	
13912	<i>Régions</i>			
13913	<i>Département</i>	7 306,66	7 306,66	
	<b>Charges transférées</b>			
192	<i>Plus ou moins values cessions</i>			
041	<b>Opérations patrimoniales</b>			
	<i>Autres</i>			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	21 950,16	21 950,16	21 950,16
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	243 799,16	3 395 331,56	3 395 331,56
	+			
	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
	+			
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>			131 387,82
	=			
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTIS.CUMULE</b>			3 526 719,38

## SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
010	<b>Stocks</b>			
13	<b>Subventions d'investissement</b>			
1311	Etat et établissements nation.			
1312	Régions			
1313	Départements			
1321	Etat et établissements			
1323	Départements			
1328	Autres			
16	<b>Empr. et dettes assimil.(hors 165)</b>		1,00	1,00
1641	Emprunts en euros			
1676	Dette envers locataires acquér		1,00	
1687	AUTRES DETTES			
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>			
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>			
21	<b>Immobilisations corporelles</b>			
22	<b>Immo. reçues en affectation</b>			
23	<b>Immobilisations en cours</b>			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>		1,00	1,00
10	<b>Dotations, fonds divers et réserve</b>	121 763,12	131 387,82	131 387,82
1068	Excédents de fonct.	121 763,12	131 387,82	
138	<b>Autres subv.d'investis.transférées</b>			
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>			
18	<b>Compte de liaison : affectation à</b>			
181	COMPTE DE LIAISON			
26	<b>Particip.et créances rattachées</b>			
27	<b>Autres immobilisations financière</b>			
	<b>Autres</b>			
024	<b>Produit des cessions d'immob.</b>		3 141 471,40	3 141 471,40
	<b>Total des recettes financières</b>	121 763,12	3 272 859,22	3 272 859,22
	<b>Total recettes opé.pour comptes de tiers</b>			
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	121 763,12	3 272 860,22	3 272 860,22
021	<b>Virement de la sec. de fonctionne</b>	131 388,07	141 448,07	141 448,07
040	<b>Opé.d'ordre transfert entre sectio</b>	112 411,09	112 411,09	112 411,09
192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CE			
2111	Terrains nus			
2113	Terrains aménagés hors voirie			
2138	Autres constructions			
2151	Réseaux de voirie			
21713	Terrains aménagés hors voirie			

## SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
28138	<i>Autres constructions</i>	112 411,09	112 411,09	
	<b>Total prelev.de la sec.de fonction</b>	243 799,16	253 859,16	253 859,16
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
	<i>Autres</i>			
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	243 799,16	253 859,16	253 859,16
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	365 562,28	3 526 719,38	3 526 719,38
	+			
	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
	+			
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>			
	=			
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTIS.CUMULEE</b>			3 526 719,38



ZONE DE MUNSTER - BP 2020

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B 3</b>

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**IV**  
**A2.1**

**A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des tirages 2019	Montant des remboursements (1)		Encours restant dû au 01/01/2020
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A2.2

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					3 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 000 000,00									
MIN259626EUR	SFIL CAFIL	04/06/2008	31/01/2009	01/05/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4,46 %	4,46	4,60	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers localitaires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
<b>Total général</b>					<b>3 000 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

## A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				1 060 758,82					231 909,95	44 184,21		6 161,11
1641 Emprunts en euros (total)				1 060 758,82					231 909,95	44 184,21		6 161,11
MIN259626EUR	N		A-1	1 060 758,82	4,08	F	Taux fixe à 4,46 %	4,60	231 909,95	44 184,21		6 161,11
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
166 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>				<b>1 060 758,82</b>					<b>231 909,95</b>	<b>44 184,21</b>	<b>0,00</b>	<b>6 161,11</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A2.3

## A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant du
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplieur Jusqu'à 3 ou multiplieur Jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplieur Jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2020 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

### ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

#### A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros	1 060 759 €					
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV  
A2.5

## A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant du au 01/01/2020	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV  
A2.5

## A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV  
A2.6

## A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES****IV****A2.7****A2.7 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			



Département de la Moselle  
 Arrondissement de Château-Salins  
 Membres de délégués désignés : 148  
 Membres de délégués en fonction : 148  
 Membres de délégués présents : 89

Envoyé en préfecture le 16/05/2011  
 Reçu en préfecture le 16/05/2011  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
 DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 avril 2011  
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC11049

FINANCES

Objet : Amortissement des immobilisations - Fixation des durées

Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
➤ logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
➤ Matériel informatique	2 ans
➤ Matériels classiques	6 ans
➤ Installations de voirie	20 ans
➤ plantations	15 ans
➤ Bâtiments légers	15 ans
➤ Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € et en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 96-323 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 70/2010 prise en conseil communautaire du 30 décembre 2010 par laquelle l'assemblée a sursis à la modification des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de la Communauté de Communes du Saulnois, dans l'attente d'informations complémentaires de la part de Monsieur le Trésorier de Château-Salins.

Conformément au courrier du Sous-préfet de l'arrondissement de CHATEAU-SALINS, du 27 juillet 2010, et en vue de se mettre en conformité avec la législation susmentionnée, M. le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement des bâtiments relais construits sur les différentes zones communautaires.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Envoyé en préfecture le 16/05/2011  
Reçu en préfecture le 16/05/2011  
Affiché le.

Après délibération, l'Assemblée :

- **FIXE** la durée d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

- **AUTORISE** l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de la Communauté de Communes du Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- **AUTORISE** le Président ou son vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Pour : à l'unanimité

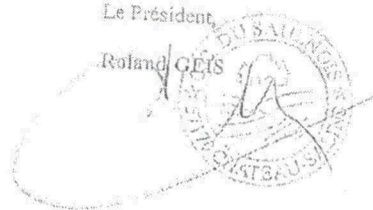
Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme,

Le Président

Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Mademoiselle la responsable du pôle « finances » de la Communauté de Communes du Saulnois

Département de  
la Moselle

Arrondissement  
de Château-Salins

Membres de  
délégués désignés : 146

Membres en fonction : 146

Membres présents : 97

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2003  
Sous la présidence de Monsieur Roland TROUILLY

POINT 86/2003

Objet : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 49/2000 du 16 décembre 2000 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de bien.

Par ailleurs, conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Le Conseil Communautaire, après délibéré :

- **FIXE** le seuil unitaire à 1500 euros TTC en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

POUR : 95

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1



Pour extrait conforme,

Dûment publié le 16 décembre 2003

Le Président  
  


Département de la Moselle  
 Arrondissement de Château-Salins  
 Nombre de délégués désignés : 148  
 Nombre de délégués en fonction : 148  
 Nombre de délégués présents : 47  
 Nombre de délégués votants : 51

Envoyé en préfecture le 20/01/2014  
 Reçu en préfecture le 20/01/2014  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
 DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 janvier 2014  
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC14007

FINANCES

**Objet :** Budget général de la Communauté de Communes du Saulnois - Fixation de la durée d'amortissement du matériel roulant à compter du 01/01/2014

Considérant la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 ;

Considérant la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 ;

Considérant la délibération n° 11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 ;

Considérant les dispositions de l'article R2321-1 du CGCT, modifié par décret n° 2011-1951 du 23/12/2011, Monsieur le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 01/01/2014.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Envoyé en préfecture le 20/01/2014  
Reçu en préfecture le 20/01/2014  
Affiché le

- ✓ AUTORISE la Communauté de Communes du Saulnois à procéder à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle du matériel roulant inscrit au budget général de la CCS, à compter du 01/01/2014.
- ✓ AUTORISE le Président ou son vice-président à signer tout document inhérent à cette décision.

Votants	51
Abstentions	1
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	48
Pour	47
Contre	1

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle.
- ✓ Madame la responsable du pôle « finances » de la CCS





Département de la Moselle  
 Arrondissement de Château-Salins  
 Nombre de conseillers désignés : 148  
 Nombre de conseillers en fonction : 148  
 Nombre de conseillers présents : 55  
 Nombre de conseillers votants : 61

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
 DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 décembre 2017  
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 20/12/2017, par courrier daté du 13/12/2017 ;  
 Constatant l'absence de quorum à l'occasion de la séance du 20/12/2017 ;  
 Vu les dispositions des articles L.2121-12, L.2121-17 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 27/12/2017, par courrier daté du 21/12/2017 ;

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

POINT N° CCSDCC17137

**Objet :** Durée d'amortissement des subventions d'équipement inscrites au chapitre budgétaire 204 et mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des dites subventions d'équipement

Considérant l'avis favorable des membres de la commission « gestion financière et budgétaire » réunis le 13/12/2017 ;  
 Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixe les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
> Logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
> Mobilier	10 ans
> Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
> Matériel informatique	2 ans
> Matériels classiques	6 ans
> Installations de voirie	20 ans
> Plantations	15 ans
> Bâtiments légers	15 ans
> Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixe le seuil unitaire à 1.500 € ttc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CCSDCC11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 par laquelle l'assemblée :

- fixe la durée d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération de décembre 2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
> Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Préfecture de la Haute-Saône  
 Reçu du préfet : 2015-12-17  
 15/12/2014

- autorisait l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de la Communauté de Communes du Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1er janvier 2011.

Vu les délibérations référencées CCSDCC14007 du 16/01/2014 et CCSDCC14148 du 15/12/2014, fixant les durées d'amortissement du matériel roulant comme suit :

- Camions et autres véhicules techniques et industriel : 5 ans
- Voitures : 5 ans

Considérant, d'une part, que le chapitre budgétaire 204 enregistre les subventions d'équipement versées ;

Considérant, d'autre part, que, en ce qui concerne la CCS, sont comptabilisés aux comptes 204 : les fonds de concours, ainsi que les subventions d'équipement versées par le budget principal aux différents budgets annexes ;

Compte-tenu que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour l'ensemble des collectivités ;

Attendu que le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifie la durée d'amortissement des subventions d'équipement et permet aux communes et à leurs établissements publics de procéder à la neutralisation de la dotation aux amortissements des dites subventions d'équipement, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement, en modifiant l'article R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales de la manière suivante :

1° Le douzième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :  
 « des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans. » ;

2° Après le douzième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :  
 « Les communes et leurs établissements publics peuvent procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement. »

L'opération de neutralisation susmentionnée se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

Section d'investissement	Section de fonctionnement
Mandat au compte 198	Titre au compte 7768
« Neutralisation des amortissements »	« Neutralisation des amortissements »

Il est proposé à l'Assemblée :

- 1) de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
> La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
> La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
> La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

Budget de l'exercice 2017  
 Révisé en séance le 12/02/17  
 Article 10

- 2) de mettre en œuvre, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
➤ La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
➤ La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
➤ La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

- **MET EN OEUVRE**, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	61
Abstentions	0
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	59
Pour	59
Contre	0

Pour extrait conforme,

Le Président,  
 Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE MUNSTER

INVENTAIRE DU PATRIMOINE AU 01/01/2020

Compte 2138 : Autres constructions

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Amort. antérieurs	Amort. 2020	Valeur nette comptable au 31/12/2020
Extension bâtiment GEYER	2012	3 372 332,64	786 877,63	112 411,09	2 473 043,92
TOTAL		3 372 332,64	786 877,63	112 411,09	2 473 043,92

NATURE DE L'AMORTISSEMENT : AMORTISSEMENT DE BATIMENT**Désignation du bâtiment : Extension du bâtiment GEYER****Localisation :**Zone communautaire  
57670 MUNSTER**I. Amortissement des dépenses :**

- Base amortissable : 3 372 332,64 €
- Durée de l'amortissement : 30 ANS

**II. Amortissement des subventions :**

	Base amortissable	Durée de l'amortissement
Compte 1311 : Etat	439 305,00 €	30 ans
Compte 1313 : Département	219 200,00 €	30 ans
<b>TOTAL</b>	<b>658 505,00 €</b>	<b>30 ans</b>

**III. Plan d'amortissement :**

	Date de démarrage du plan d'amortissement	Valeur amortissable	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2020	Valeur nette comptable au 31/12/2020
<b>Amortissement des dépenses</b>						
Extension du bâtiment GEYER	2013	3 372 332,64 €	30 ans	786 877,63 €	112 411,09 €	2 473 043,92 €
<b>Total amortissement des dépenses</b>		<b>3 372 332,64 €</b>		<b>786 877,63 €</b>	<b>112 411,09 €</b>	<b>2 473 043,92 €</b>
<b>Amortissement des subventions</b>						
Compte 1311 : Etat	2013	439 305,00 €	30 ans	102 504,50 €	14 643,50 €	322 157,00 €
Compte 1313 : Département	2013	219 200,00 €	30 ans	51 146,62 €	7 306,66 €	160 746,72 €
<b>Total amortissement des subventions</b>		<b>658 505,00 €</b>		<b>153 651,12 €</b>	<b>21 950,16 €</b>	<b>482 903,72 €</b>

**IV - ANNEXES - ETAT DES PROVISIONS**

IV

**A4 - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2011	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
6865 Decalage durée CB et emprunt - Ext. GEYER		04/07/2012	1 171 956,00	1 171 956,00	276 094,00	895 862,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						

IV - ANNEXES - ETALEMENT DES PROVISIONS

IV

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
6865	Decalage durée CB et emprunt - Ext. GEYER	1 171 956,00	7 ans	1 171 956,00		--
<b>TOTAL GENERAL</b>						

Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 148

Nombre de conseillers en fonction : 148

Nombre de conseillers présents : 82

Nombre de conseillers votants : 85



Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le

SLO

ID : 057-245701206-20190930-CCSDCC19062-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2019  
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Date de convocation : le 20/09/2019

POINT N° CCSDCC19062

GESTION FINANCIERE & BUDGETAIRE

**Objet :** Actualisation des provisions semi-budgétaires au sein des différents budgets de la Communauté de Communes du Saulnois

Conformément à l'avis favorable des membres de la Commission gestion Financière et Budgétaire réunis le 19/09/2019 ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider l'actualisation des provisions semi-budgétaires au sein des différents budgets de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

Objet de la provision semi-budgétaire	Montant total des provisions constituées au 01/01/2019	Risque au 19/09/2019 Reste à recouvrer et/ou évaluation de charges	Propositions d'actualisation des provisions soumises au Conseil Communautaire du mois de septembre 2019		Montant total des provisions constituées au 31/12/2019	Observations
			Reprise / Complément	Montant		
<b>BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DELME</b>						
Bâtiment LLOPIS - Société LLOPIS BALLOONS - Liquidation judiciaire (Jugement du TGI du 08/04/2016)	43 197,70 €	43 197,70 €	Maintien	- €	43 197,70 €	
Bâtiment LLOPIS - Société Nouvelle Manufacture d'aerostats - Loyers impayés 9 mois au 19/09/2019 - Liquidation judiciaire (Jugement du Tribunal de Commerce de NANCY du 27/08/2019)	3 696,64 €	16 634,88 €	Complément	12 938,24 €	16 634,88 €	
<b>BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DIEUZE</b>						<b>7 017,24 €</b>
Loyers impayés PREFERENCE FERMETURE - Liquidation judiciaire (Jugement du 03/04/2019)	- €	7 017,24 €	A provisionner	7 017,24 €	7 017,24 €	Aucun loyer acquitté depuis le 01/01/2018 (date de la reprise par la CCS). A noter : les loyers de mai et juin 2019 non compris dans la présente provision ont été émis au nom du liquidateur.
<b>BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE FRANCAITROFF</b>						<b>24 935,79 €</b>
Bâtiment VENAISON - Impayés Société VENAISON DE LA TENSCH - Principe de prudence - Risque d'irrécouvrabilité des loyers impayés	16 887,24 €	12 340,34 €	Maintien	- €	16 887,24 €	Loyers réglés de façon régulière. Engagements liés à la résorption de la dette honorés.
Hôtel d'entreprises de FRANCAITROFF - Cellule 4 - Société ART DU TROHEE - Liquidation judiciaire (Jugement du TGI du 02/08/2017)	8 896,53 €	8 048,55 €	Reprise	- 847,98 €	8 048,55 €	La reprise de provision correspondra à l'annulation du titre relatif au loyer du mois d'octobre 2017 (émis et provisionné mais non compris dans la déclaration de liquidation).
<b>BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE MORVILLE-LES-VIC</b>						<b>7 682,68 €</b>
Bâtiment Saulbois - Société REKO ENERGIE BOIS - Principe de prudence - Risque d'irrécouvrabilité des loyers impayés	7 682,68 €	15 365,36 €	Maintien	- €	7 682,68 €	La différence entre le montant de la provision et le reste dû correspond au montant du loyer du mois en cours.
<b>BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE MUNSTER</b>						<b>1 171 956,00 €</b>
Décalage durée crédit bail et emprunt Fin du crédit bail : juin 2019	1 310 211,00 €	138 255,88 €	Reprise	138 255,00 €	1 171 956,00 €	La reprise est à rapprocher des échéances d'emprunt du 01/08/2019 pour 69.134,85 € et 01/11/2019 pour 69.121,03 €.
<b>BUDGET PRINCIPAL DE LA CCS</b>						<b>15 870,00 €</b>
Indemnisation des Comptes Epargne Temps (CET) des agents Pour mémoire, modalités d'indemnisation au-delà de 15 jours : > Catégorie A : 135 €/j > Catégorie B : 90 €/j > Catégorie C : 75 €/j	7 105,00 €	15 870,00 €	Reprise	- 4 680,00 €	15 870,00 €	Reprise = Indemnités en 2019 : 28 jours de catégorie A + 12 jours de catégorie C. Complément = Indemnités au 19/09/2019 : 92 jours de catégorie A + 46 jours de catégorie C.
			Complément	13 445,00 €		
<b>TOTAL</b>					<b>1 287 294,29 €</b>	



Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** l'actualisation des provisions semi-budgétaires au sein des différents budgets de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau mentionné ci-dessus.
- **QUALIFIE** les provisions susmentionnées de semi-budgétaires de droit commun. A ce titre, pour la constitution des provisions, seule la prévision de dépense au chapitre 68 (dotations aux provisions) apparaît dans les opérations réelles, la non budgétisation de la recette (retracée par le comptable) permettant une mise en réserve réelle des provisions. Et lorsqu'arrive le moment de la reprise de provision, seule la reprise est inscrite en opération réelle au chapitre 78 (reprises sur amortissements et provisions).
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	85
Abstentions	0
Ne se prononcent pas	0
Suffrages exprimés	85
Pour	85
Contre	0

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DETAIL DES DEPENSES**

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
<b>DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D</b>		3 395 331,56	3 395 331,56
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C</b>		3 395 331,56	3 395 331,56
<b>16</b>	<b>Empr.et dettes assi.hors 16449 et 166(A)</b>	3 373 381,40	3 373 381,40
1641	Emprunts en euros	231 910,00	231 910,00
1676	Dettes envers locataires-acq.	3 141 471,40	3 141 471,40
1687	Autres dettes		
16874	Communes		
168741	AUTRES DETTES DES COMMUNES MEM		
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>			
<b>10</b>	<b>Reversement de dotations</b>		
<b>13</b>	<b>Remboursement de subventions</b>		
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>		
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>		
	<b>Autres</b>		
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		
	<b>Transferts entre sections = C+D</b>	21 950,16	21 950,16
	<b>Reprises / Autofinancement antérieur (C)</b>	21 950,16	21 950,16
10	Dotations fonds divers et réserves		
13911	Etat et établissement	14 643,50	14 643,50
13912	Régions		
13913	Département	7 306,66	7 306,66
15	Sur provisions pour risques et charges		
.9	Sur provisions pour dépréciation		
192	Plus ou moins values cessions		
	<b>Charges transférées D=E+F+G</b>		
<b>2...</b>	<b>Travaux en régie (E)</b>		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	<b>Stocks(G)</b>		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	3 395 331,56	0,00	131 387,82	3 526 719,38

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**DETAIL DES RECETTES**

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES)</b>		3 395 330,56	3 395 330,56
<b>= a+b+c+d</b>			
	<b>Ressources propres ext. (a)</b>		
	<b>Autres rec. financières (b)</b>	3 141 471,40	3 141 471,40
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits des cessions	3 141 471,40	3 141 471,40
	<b>Autre</b>		
	<b>Transf. entre sections (c)</b>	112 411,09	112 411,09
15	Prov. pour risques et charges		
2111	Terrains nus		
2113	Terrains aménagés hors voirie		
2138	Autres constructions		
2151	Réseaux de voirie		
21713	Terrains aménagés hors voirie		
28138	Autres constructions	112 411,09	112 411,09
.9	Prov. pour dépréciation		
192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSI		
481	Amort. des charges à étaler		
<b>021</b>	<b>Vir.de la sect.de fonct.(d)</b>	141 448,07	141 448,07

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes de l'exercice	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL
<b>Total ressources propres disponibles</b>	3 395 330,56	0,00	0,00	131 387,82	3 526 718,38

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 526 719,38
Recettes propres disponibles	3 526 718,38
Solde	-1,00

ZONE DE MUNSTER - BP 2020

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES


Nombre de membres en exercice	158
Nombre de membres présents	123
Nombre de suffrages exprimés	117
VOTES : Pour	116
Contre	1
Abstentions	12

Date de convocation : 21/07/2020

Présenté par le Président,  
A NEBING, le 27/07/2020  
Le Président,  
Délibéré par l'assemblée délibérante

A NEBING, le 27/07/2020  
Les membres du conseil communautaire

Le Président  
*Jérôme L...*



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous- préfecture

Département de la Moselle  
Arrondissement de Château-Salins  
Nombre de conseillers désignés : 159  
Nombre de conseillers en fonction : 158  
Nombre de conseillers présents : 123  
Nombre de conseillers votants : 132

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE

Séance du 27 juillet 2020  
Sous la présidence de Monsieur Jérôme END  
Date de convocation : 21 juillet 2020

POINT N° CCSDCC20058f  
FINANCES

**Objet :** *Budget annexe de la zone de Munster - Année 2020*

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 qui a reporté la date limite d'adoption des budgets primitifs au 31 juillet 2020 ;

Considérant qu'au terme de l'article L2312-1 du CGCT, l'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité ;

Attendu, par ailleurs :

- 1) que les différents budgets (principal et annexes) doivent être votés lors de la même séance du conseil ;
- 2) que le vote s'effectue au niveau du chapitre budgétaire ;

*Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le budget annexe de la zone de Munster, pour l'année 2020, comme suit :*

Recettes de fonctionnement	327 360,51	€
Recettes d'investissement	3 526 719,38	€
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 854 079,89</b>	<b>€</b>
Dépenses de fonctionnement	308 044,16	€
Dépenses d'investissement	3 526 719,38	€
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 834 763,54</b>	<b>€</b>

*Après délibération, l'assemblée :*

- **APPROUVE** le budget annexe de la zone de Munster, pour l'année 2020, comme suit :

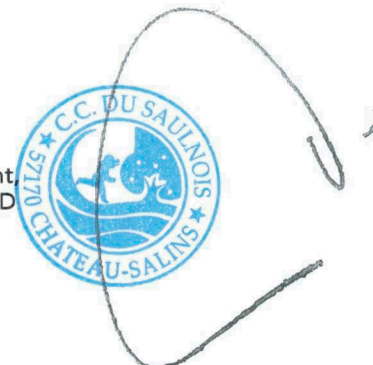
Recettes de fonctionnement	327 360,51	€
Recettes d'investissement	3 526 719,38	€
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 854 079,89</b>	<b>€</b>
Dépenses de fonctionnement	308 044,16	€
Dépenses d'investissement	3 526 719,38	€
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 834 763,54</b>	<b>€</b>

- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Nombre de votants	132
Majorité absolue	60
<b>Pour</b>	<b>116</b>
Contre	1
Abstention	12

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jérôme END



**Ampliation de la présente à :**

M. le Préfet de la Moselle  
Mme la Trésorière de Château-Salins